

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de Montréal	Brigitte Jacques	4 janvier 2012	1 page.
2.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de Montréal	Brigitte Jacques	20 septembre 2011	1 page.
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	23 septembre 2011	1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Paul Lefebvre	12 janvier 2012	1 page.
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Éric Doneys	21 septembre 2011	1 page.
6.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction de Montréal	Lucie Tremblay	29 septembre 2011	3 pages.
7.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales	Lucie Tremblay	19 décembre 2011	1 page.
8.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	5 janvier 2012	4 pages.
9.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	28 septembre 2011	7 pages.
10.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal	Sylvie Tanguay	13 janvier 2012	1 page.
11.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal	Maroun Shaneen	22 septembre 2011	1 page.
12.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Patrick Brunelle	16 décembre 2011	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Patrick Brunelle	28 septembre 2011	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	André Paquet	9 janvier 2012	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	André Paquet	12 octobre 2011	4 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	23 janvier 2012	3 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Mario Dessureault	4 octobre 2011	4 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	19 janvier 2012	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	19 décembre 2011	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	11 octobre 2011	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	27 septembre 2011	3 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	23 septembre 2011	3 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Brigitte Bérubé	6 janvier 2012	1 page.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Brigitte Bérubé	14 octobre 2011	2 pages.

Direction de Montréal

Le 4 janvier 2012

Monsieur Hervé Chatagnier  
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-108)**

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel du 2 décembre 2011 pour l'étude de recevabilité du complément de l'étude d'impact sur l'environnement, datée de novembre 2011 du projet intitulé Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV situé sur l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, élaboré par Hydro-Québec. Ce document a été transmis à la direction régionale de Montréal du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le 2 décembre 2011.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nous considérons que les éléments de la directive qui nous concernent ont été traités de façon satisfaisante et valable. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute question additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Anne-Marie Balac, responsable de ce dossier à notre direction, au 514 864-8121.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

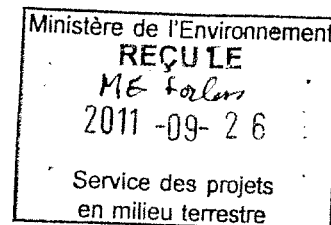


Brigitte Jacques



Direction de Montréal

Le 20 septembre 2011



Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-108)**

Madame,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet intitulé Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV situé sur l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, élaboré par Hydro-Québec et transmis à la direction régionale de Montréal du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le 6 septembre 2011.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nous considérons que les éléments de la directive qui nous concernent ont été traités de façon satisfaisante et valable. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute question additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Anne-Marie Balac, responsable de ce dossier à notre direction. 514 864-8121.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

  
Brigitte Jacques

Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 23 septembre 2011

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Henri-Bourassa (3211-11-108)**

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 29 août dernier concernant la recevabilité du projet cité en objet, nous vous transmettons notre avis s'appuyant sur l'analyse réalisée par la direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, dont vous trouverez également les commentaires.

D'un point de vue de santé publique, nous considérons que les éléments du projet liés à la santé publique ont été traités de façon satisfaisante. Nous jugeons donc le projet recevable.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucie Laflamme pour

Guy Sanfaçon, Ph.D.  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/

p. j.

**Fortin, Marie-Ève**

---

**De:** FRANCINE BELLEAU [francine.belleau@msp.gouv.qc.ca]  
**Envoyé:** 12 janvier 2012 13:32  
**À:** Fortin, Marie-Ève  
**Objet:** Rép. : Faire suivre : deuxième recevabilité poste Henri-Bourassa

>>> Le 1/12/2012 à 1:18 pm, PAUL LEFEBVRE a écrit dans le message  
<4F0EDDB0.6637.00F6.1@msp.gouv.qc.ca> :

Il n'y a pas d'éléments nouveaux reliés au mandat du MSP dans le complément de novembre 2011 de sorte que l'avis de recevabilité de septembre demeure valide.

Paul Lefebvre  
Conseiller en sécurité civile  
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides  
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie  
Ministère de la sécurité publique  
430, De Lanaudière, Local 160  
Joliette, Qué. J6E 7X1

Tél. : (450) 752-1396 p.42690  
Télec.: (450) 757-7993  
Courriel: paul.lefebvre@msp.gouv.qc.ca

Montréal, le 21 septembre 2011

Madame Marie-Claude Théberge  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV  
Analyse de recevabilité de l'étude d'impact  
(3211-11-108)**

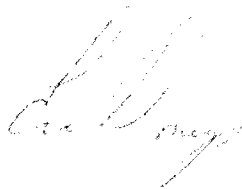
---

Madame,

En réponse à votre lettre du 31 août 2011 demandant à notre Direction de commenter le document déposé en août 2011 par l'initiateur pour son projet de construction à Montréal-Est du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV, nous considérons, après analyse, que l'étude d'impact est complète et recevable.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Paul Lefebvre, responsable à notre Direction régionale du suivi des dossiers d'évaluations environnementales. Vous pouvez le joindre au numéro de téléphone 450 752-1396 poste 42690 ou par courriel à [paul.lefebvre@msp.gouv.qc.ca](mailto:paul.lefebvre@msp.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Éric Doneys  
Directeur régional par intérim

ÉD/PL/ls

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur général adjoint  
Madame Francine Belleau, coordonnatrice PÉEIE, SSR  
Monsieur Paul Lefebvre, conseiller en sécurité civile



PAR TÉLÉCOPIE

Montréal, le 29 septembre 2011



Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine  
de Montréal d'Hydro-Québec - reconstruction du poste Henri-Bourassa  
Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement  
(dossier n° 3211-11-108)**

---

Madame,

À votre demande, la Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales (DMAAM) du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a examiné l'étude d'impact sur l'environnement (version août 2011) concernant le projet de reconstruction du poste Henri-Bourassa, préparée par Hydro-Québec TransÉnergie dans le cadre de son plan d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal 2009-2013. La présente expose ci-après les commentaires et questions sur cette étude d'impact.

#### Commentaires généraux

La DMAAM considère que l'étude d'impact a été réalisée conformément au contenu exigé par la directive de juillet 2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les projets de construction d'un poste de transformation d'énergie électrique de 315 kV et plus. Quant à la présentation générale de ce document, la qualité des photos et des vues aériennes et surtout des figures cartographiques est à souligner.

...3

Cependant, la DMAAM souhaite formuler quelques commentaires et questions eu égard aux éléments de cette étude se rapportant à l'aménagement du territoire et à la participation du public afin d'en améliorer la recevabilité.

D'une part, on constate qu'Hydro-Québec a examiné les documents de planification régionale et locale des lieux touchés par ce projet soit, le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (l'île de Montréal), et le chapitre portant sur l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est dans le Plan d'urbanisme de Montréal.

On remarque d'autre part qu'Hydro-Québec a réalisé plusieurs activités de communication au printemps 2011 visant à informer et à consulter le milieu municipal (arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ainsi que la Ville de Montréal-Est), les organismes socio-économiques et environnementaux (Chambres de commerce, Conseil régional de l'environnement de Montréal, etc.) et le public sur la nature du projet et ses impacts sur l'environnement.

Par conséquent, la DMAAM considère qu'Hydro-Québec a consulté les outils permettant de planifier l'aménagement du territoire ainsi que les principaux acteurs du milieu et le public lors de la planification de son projet.

#### Commentaires particuliers

À la section 4.2.3 *Aménagement du territoire* (page 4-6), au premier paragraphe, il est vrai que le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté métropolitaine de Montréal prévaudra sur le territoire de l'île de Montréal jusqu'à l'entrée en vigueur de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal. Toutefois, lorsque le PMAD entrera en vigueur, l'agglomération de Montréal devra élaborer un schéma d'aménagement et de développement pour ce même territoire à l'égard de ce plan. Par conséquent, cette phrase pourrait être modifiée en tenant compte de ce commentaire.

À la section 4.2.3 *Aménagement du territoire* (page 4-6), la première phrase du quatrième paragraphe n'a pas été modifiée en fonction du commentaire que nous vous avons formulé en novembre 2010 dans le cadre l'analyse de la recevabilité des études d'impacts concernant les postes Bélanger et Bout-de-l'Île alors que le promoteur de ce projet avait indiqué qu'il en prenait bonne note dans son document complémentaire de janvier 2011 (COM-06, p. 15). Dans ce contexte, nous réitérons notre commentaire en vue de remplacer cette phrase de la manière suivante :

« Le Plan d'urbanisme de Montréal a été adopté en 2004, soit au moment où la délimitation de la Ville de Montréal correspondait à l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Il importe aussi de préciser que le Plan d'urbanisme de Montréal est conforme au schéma de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM) présentement en vigueur ».

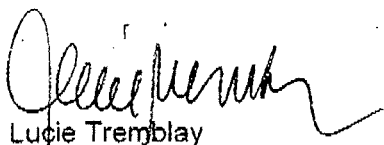
Questions

À la section 2.5 *Retombées économiques régionales* (page 2-22), il y a des données relatives à l'acquisition de terrain dans le tableau 2-4 alors qu'il est indiqué dans la section 2.3.1 *Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV* (page 2-17) que le nouveau poste sera entièrement situé sur la propriété d'Hydro-Québec. Y a-t-il un manque d'adéquation entre ces deux sections ?

À la section 4.1 *Zone d'étude* (page 4-1), comment a été déterminée la zone d'étude ?

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice,



Lucie Tremblay

c.c. M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à la Métropole, MAMROT  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortin, Service des projets en milieu terrestre, MDDEP

Direction métropolitaine de l'aménagement  
et des affaires municipales



PAR TÉLÉCOPIEUR

Montréal, le 19 décembre 2011

Monsieur Hervé Chatagnier  
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine  
de Montréal d'Hydro-Québec – reconstruction du poste Henri-Bourassa  
Réponses aux questions et commentaires du MDDEP  
(dossier n° 3211-11-108)**

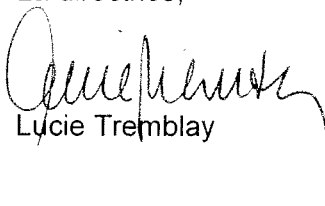
---

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 2 décembre 2011, nous avons examiné le complément de l'étude d'impact sur l'environnement, document comprenant les réponses d'Hydro-Québec TransÉnergie aux questions et commentaires que vous lui avez adressés. Selon ce document, on constate qu'Hydro-Québec prend bonne note des commentaires que nous vous avons formulés en septembre 2011. Par conséquent, nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler eu égard aux réponses apportées par Hydro-Québec.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,



Lucie Tremblay

Montréal  
800, rue du Square-Victoria, bur. 2.17  
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-8246  
450 680-6020 (Laval)  
Télécopieur : 514 864-7082  
www.mamr.gouv.qc.ca

Le 5 janvier 2012



Monsieur Hervé Chatagnier  
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 2 décembre 2011 concernant le projet de poste Henri-Bourassa à 315-25 kV (3211-11-108).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant les réponses du promoteur aux questions et commentaires qui lui ont été adressés.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3654.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Grenier".

Marcel Grenier

MG/NG/ddr

p. j. Fiche technique

# RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE POSTE HENRI-BOURASSA À 315-25 KV

Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)  
N/R : 20111206-20 – V/R : 3211-11-108

---

## 1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a sollicité l'avis du MRNF sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Le MDDEP sollicite maintenant l'avis du MRNF sur les réponses aux questions et commentaires transmis au promoteur afin de compléter son étude d'impact.

## 2. ÉTAT DE SITUATION

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande d'électricité et à la pérennité des installations du réseau de transport d'électricité, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) doit accroître la capacité de transformation des postes sources et des postes satellites du nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Plusieurs postes et lignes du réseau de transport actuel à 120 kV et à 315 kV ne suffisent déjà plus à la tâche et d'autres verront leur capacité dépassée à court terme. Des investissements importants dans plusieurs installations sont requis afin de prolonger leur vie utile.

La configuration actuelle du réseau ne permettant pas de répondre adéquatement aux besoins en électricité du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, HQT avait proposé initialement un plan global regroupant les projets de construction et de réfection suivants pour répondre à l'ensemble des besoins de manière optimale :

- poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et ligne à 315 kV;
- poste Bélanger à 315-120-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV;
- nouvelle section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île à Montréal, ajout de compensation et réorganisation de lignes;
- poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation à Terrebonne;
- ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière.

Toutefois, HQT a jugé préférable que le projet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et ligne à 315 kV soit retiré de cet ensemble de projets de réfection, HQT préférant obtenir une autorisation individuelle pour ce projet.

Les installations visées par ces investissements auront une durée de vie de l'ordre de 40 ans. HQT propose des modifications qui assureront la fiabilité du service à court terme et permettront de répondre aux besoins à long terme.

HQT souhaite être autorisée à construire ce projet à un coût estimé à 103 M\$, dont 33,3 M\$ d'investissement sont requis en distribution (responsabilité d'Hydro-Québec Distribution), pour une mise en service prévue en 2014.

### **3. COMMENTAIRES**

Dans un premier temps, il importe de spécifier qu'une friche a une valeur écologique, entre autres comme habitat faunique, même si elle compose l'emprise d'une ligne d'alimentation électrique.

Pour les fins des compensations, il serait important de préciser et de localiser les superficies de boisés, friches et milieux humides perdues. Ainsi, il ressort des réponses aux questions (QC-19 et suivantes) et précisions demandées précédemment portant sur les friches et les boisés que seule une superficie de 2 325 m<sup>2</sup>, actuellement en friche, fera l'objet d'une nouvelle servitude. À cet effet, 0,1 ha sera déboisé. Il faut mentionner s'il s'agit ou non d'une friche arborescente. Il faut également préciser si le reste de cette nouvelle emprise, vraisemblablement en friche, le restera suite aux travaux.

De plus, il est mentionné qu'il n'y aura pas de changement d'occupation du sol, d'un milieu naturel (friche, boisé, milieu humide) vers un milieu non naturel (poste, chemin d'accès). Il faut aussi préciser si cette affirmation est exacte dans le cas des nouveaux pylônes et de leur base bétonnée. Il faut indiquer si un nouveau chemin d'accès ou l'élargissement d'un chemin existant est prévu dans l'emprise ou non. Ces implantations nécessiteront un changement d'occupation et des friches seront perdues. Il faut quantifier la superficie de ces pertes. Finalement, il y aurait lieu d'obtenir des réponses claires du promoteur sur les changements d'occupation qu'occasionnera le projet. Une carte serait appropriée afin de mieux évaluer les pertes potentielles de milieux naturels.

Aux questions et commentaires 20 et 21, le MRNF souhaite signifier à nouveau qu'il offre son expertise et sa collaboration à l'élaboration du programme de compensation. Une concertation entre l'initiateur et, entre autres, le MDDEP, le MRNF, Hydro-Québec, la ville de Montréal et l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles permettrait de réduire les délais et d'éviter à l'initiateur de devoir revoir son projet en fonction des commentaires qui seront émis par les ministères. Il ne faut pas oublier que le programme de compensation devra répondre aux exigences du MRNF.

#### **4. PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Alain Tremblay  
Secteur de l'énergie  
Direction générale de l'électricité  
Tél. : 418 627-6386, poste 8314

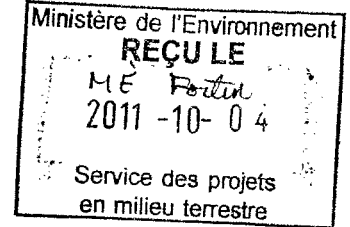
Madame Kateri Lescop-Sinclair  
Secteur des opérations régionales  
Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie  
et de Laval-Lanaudière-Laurentides  
Tél. : 514 873-2140, poste 278

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro 418 627-6256, poste 3654.

Le 5 janvier 2012



Le 28 septembre 2011



Monsieur Hervé Chatagnier  
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre de Madame Marie-Claude Théberge du 31 août 2011 concernant le projet Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV (3211-11-108).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/NG/ddr

p. j. Fiche technique

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT  
DU PROJET DE POSTE HENRI-BOURASSA À 315-25 KV**

**Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)  
N/R : 20110906-49 – V/R : 3211-11-108**

---

**1. OBJET**

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

**2. ÉTAT DE SITUATION**

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande d'électricité et à la pérennité des installations du réseau de transport d'électricité, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) doit accroître la capacité de transformation des postes sources et des postes satellites du nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Plusieurs postes et lignes du réseau de transport actuel à 120 kV et à 315 kV ne suffisent déjà plus à la tâche et d'autres verront leur capacité dépassée à court terme. Des investissements importants dans plusieurs installations sont requis afin de prolonger leur vie utile.

La configuration actuelle du réseau ne permettant pas de répondre adéquatement aux besoins en électricité du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, HQT avait proposé initialement un plan global regroupant les projets de construction et de réfection suivants pour répondre à l'ensemble des besoins de manière optimale :

- **Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et ligne à 315 kV;**
- Poste Bélanger à 315-120-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV;
- Nouvelle section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île à Montréal, ajout de compensation et réorganisation de lignes;
- Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation à Terrebonne;
- Ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.hydroquebec.com/projets/mauricie-lanaudiere.html>

Toutefois, HQT a jugé préférable que le projet du Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et ligne à 315 kV soit retiré de cet ensemble de projets de réfection. HQT préfère procéder par une autorisation individuelle pour ce projet.

Les installations visées par ces investissements auront une durée de vie de l'ordre de 40 ans. HQT propose des modifications qui assureront la fiabilité du service à court terme et qui permettront de répondre aux besoins à long terme.

HQT souhaite ainsi être autorisé à construire ce projet à un coût estimé à 82,5 M\$, pour une mise en service prévue en 2014. Il est à noter que le projet engendrera le déboisement de 0,25 ha de boisé ou d'arbres:

- 1 200 m<sup>2</sup> à l'avant du poste actuel et sur plus de la moitié du boisé qui s'y trouve en bordure du boulevard Henri-Bourassa;
- 1 250 m<sup>2</sup> d'arbres et/ou du boisé à l'ouest du poste en place en bordure d'un secteur qualifié de milieu naturel d'intérêt par l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles;
- Perturbation ou empiètement dans les friches présentes sur le terrain (construction de deux nouveaux pylônes : 16 et 16A).

Quatre projets ont par ailleurs déjà reçu l'autorisation de la Régie de l'énergie pour leur intégration à la base tarifaire d'HQT (consécutivement, le numéro de la décision, le dossier Régie et la date de la décision) :

- **Poste Bélanger à 315-120-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV;**  
⇒ D-2011-026, R-3750-2010, 25 février 2011
- **Nouvelle section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île à Montréal, ajout de compensation et réorganisation de lignes; Ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière**  
⇒ D-2011-066, R-3760-2011, 12 mai 2011
- **Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation à Terrebonne**  
⇒ Le Gardeur (D-2011-032, R-3755-2011, 22 mars 2011)  
⇒ Lachenaie (D-2011-022, R-3749-2010, 22 février 2011)

Le développement de ces projets de transport a été planifié par HQT dans une perspective de développement Nord-Est du réseau (intégration éventuelle du complexe hydroélectrique du Petit-Mécatina et du Bas-Churchill).

### **3. COMMENTAIRES**

#### **4 Inventaire du milieu**

#### **4.3 Milieux physique et biologique**

##### **4.3.1 Approche méthodologique**

L'initiateur du projet a-t-il vérifié s'il existe des inventaires fauniques réalisés dans les milieux avoisinants dont le Parc-nature du Bois-d'Anjou?

##### **4.3.7 Végétation**

###### **4.3.7.2 Description des milieux naturels**

Un boisé humide doit faire partie de la description des milieux humides.

- Pourquoi réaliser une description des milieux humides en minimisant leur intérêt dans un premier temps et ensuite en les décrivant parmi les boisés du secteur, alors que ceux-ci sont qualifiés d'écosystème d'intérêt écologique par l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles?

##### **4.3.8 Faune**

###### **4.3.8.2 Espèces fauniques à statut particulier**

Au niveau faunique, les principales préoccupations associées à la perte d'habitat (friches et boisés) concernent la couleuvre brune et la couleuvre tachetée, deux espèces en situation précaire. Quelques mentions ont été relevées dans le secteur et leurs habitats sont présents en abondance au site des travaux. Il est donc essentiel de documenter davantage la présence des couleuvres sur les terrains qui seront touchés.

- Un inventaire printanier ou estival des couleuvres à la suite de l'installation de bardeaux lors de journées ensoleillées (permettant aux couleuvres de s'y abriter et d'être ainsi détectées) et par recherche active à l'emplacement des postes et emprise est demandé.

### **7 Impacts et mesures d'atténuation**

#### **7.4 Impacts liés au poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et au réagencement de lignes**

##### **7.4.3 Impacts sur le milieu naturel**

###### **7.4.3.4 Boisés**

## **Évaluation de l'impact sur les boisés et les friches**

Dans un milieu fortement urbanisé comme celui de l'est de la ville de Montréal où s'insère le projet, la conservation des boisés résiduels, aussi petits soient-ils (bandes boisées, îlots marginaux), revêt une haute importance. Ceux-ci servent, entre autres, de refuge à la flore et à la faune. Par conséquent, toutes les superficies boisées ont une grande valeur écologique, peu importe leur stade de développement et leur qualité. Les friches sont également importantes dans ce contexte. Elles constituent des milieux « naturels » résiduels qu'il faut protéger. La vocation de ces sites autorise à penser qu'ils pourraient évoluer vers des milieux forestiers de plus grande biodiversité.

- Le promoteur peut-il préciser la superficie de friches qui sera affectée par le projet?

De plus, sachant que le Québec s'est engagé à atteindre la cible de 12 % d'aires protégées d'ici 2015 et que chaque région doit y contribuer, et à l'heure où l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles fait une campagne de verdissement<sup>2</sup>, tous les espaces naturels dans un milieu fortement urbanisé sont importants. Les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles qualifient les boisés humides touchés de milieux naturels d'intérêt et en privilégient la conservation et la préservation. Enfin, un de ces boisés accueille le caryer ovale, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Dans ce contexte, en conformité avec les *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* (MRNF, 2004), le MRNF recommande l'application du concept d'aucune perte nette de milieux naturels.

- À la lumière de l'importance de ces milieux naturels et malgré la faible superficie touchée, le promoteur devrait réévaluer l'impact de la disparition de ces milieux et envisager une alternative au projet permettant de ne pas les diminuer.

En terme de compensation, si le projet devait tout de même affecter les milieux naturels, les compensations devraient respecter également le principe d'aucune perte nette et reboiser au minimum la superficie perdue (milieux boisés et friches).

Les compensations doivent également prendre en compte la valeur écologique des boisés disparus. Certains peuplements forestiers touchés possèdent des attributs (âge, composition, statut, ...) leur conférant une plus haute valeur écologique (boisés d'intérêt). Leur disparition ne saurait être compensée uniquement par le reboisement d'une superficie identique. Le plan de compensation devra être majoré par des mesures complémentaires comme du reboisement supplémentaire ou la protection (par acquisition, servitude, ou partenariat) de milieux boisés existant à proximité du projet.

---

<sup>2</sup>[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7697,84141570&dad=portal&schema=PORTAL&id=16596&ret=/pls/portal/url/page/arrond\\_rdp\\_fr/rep\\_annonces/rep\\_communiques/coll\\_communiques](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,84141570&dad=portal&schema=PORTAL&id=16596&ret=/pls/portal/url/page/arrond_rdp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques)

- En terminant, le plan de compensation pour les pertes de boisés et de superficies à vocation forestière se fera-t-il en collaboration avec le MRNF et le MDDEP, ou seulement avec la ville de Montréal?

### ***Milieux humides***

- La preuve peut-elle être faite qu'il n'y aura aucune modification au drainage ni contamination des eaux par la construction du bassin de sédimentation aux abords du marécage arborescent voisin du terrain d'Hydro-Québec?

À la lumière de ce qui précède, il est important de spécifier que si des milieux humides (incluant les boisés humides) étaient perdus, ils devraient être compensés par des milieux humides de même nature, séparément des superficies boisées.

## **4. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

L'analyse du contenu de cette étude d'impact fournie par le promoteur (Hydro-Québec), amène le MRNF à conclure qu'elle pourra être recevable si le Ministère reçoit des réponses satisfaisantes aux questions et demandes formulées ci-dessus.

Ces questions et demandes concernent principalement la connaissance des espèces fauniques en situation précaire susceptibles d'être touchées par le projet, la valeur des milieux naturels du secteur (dont les milieux humides), la justification des pertes de superficies à vocation forestière, leur réévaluation et les projets de compensation s'y rapportant.

De plus, cet investissement de 82,5 M\$ pour le nouveau poste Henri-Bourassa 315-25 kV et les équipements connexes requiert l'autorisation de la Régie de l'énergie, du ministère du Développement durable et des parcs (MDDEP) ainsi que la recommandation favorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

## **5. PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Alain Tremblay  
Secteur de l'énergie  
Direction générale de l'électricité  
Direction des grands projets et de la réglementation  
Tél. : 418 627-6386, poste 8314

Madame Kateri Lescop-Sinclair  
Secteur des opérations régionales  
Direction des affaires régionales  
de l'Estrie-Montréal-Montérégie  
et de Laval-Lanaudière-Laurentides  
Tél. : 514 873-2140, poste 278

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro 418 627-6256, poste 3654.

Le 27 septembre 2011

K:\Doc\Theme\Dossiers\_environmentaux\Études\_impact\Poste\_Henri-Bourassa\_315-25kV\20110906-49\20110906-49\_Avis\_DEC.doc

**Fortin, Marie-Ève**

---

**De:** Tanguay, Sylvie [Sylvie.Tanguay@mtq.gouv.qc.ca]  
**Envoyé:** 13 janvier 2012 10:56  
**À:** Fortin, Marie-Ève  
**Cc:** Ménard, Michel (DIM)  
**Objet:** RE: rappel / recevabilité poste Henri-Bourassa /3211-11-108

Bonjour madame Fortin,

Nous avons pris connaissance du document de réponses aux questions et commentaires du MDDEP, déposé par Hydro-Québec dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet de poste Henri-Bourassa à 315-25 kV. Nous avons pas de commentaires à formuler sur ce document puisqu'aucun élément traité ne concerne la mission ou les infrastructures sous la responsabilité du ministère des Transports.


Salutations,



**Sylvie Tanguay**, urb., M. Env.  
Agente de recherche  
Service des inventaires et du Plan  
Direction de l'Île-de-Montréal  
Ministère des Transports

Téléphone : (514) 873-7781 poste 3201  
[sylvie.tanguay@mtq.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.tanguay@mtq.gouv.qc.ca)

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.  
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et  
m'en aviser aussitôt. Merci!

 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!**





Montréal, le 22 septembre 2011



Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact du poste  
Henri-Bourassa à 315-25 kV**  
N/réf : 30320 Consultation interministérielle  
V/réf : 3211-11-108

Madame,

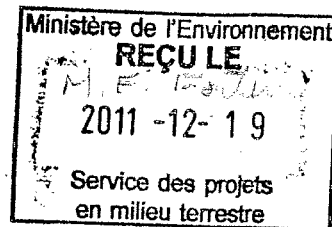
Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement relative au poste Henri-Bourassa à 315-25 kV que vous nous avez acheminée le 31 août dernier, laquelle a été déposée par le promoteur du projet dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Notre analyse a porté sur les aspects de l'étude en relation avec les activités ou les infrastructures sous la gestion du ministère des Transports. Nous n'avons pas de questions ou commentaires à formuler sur le contenu de l'étude et nous sommes d'avis que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante à la directive émise par votre Ministère pour les aspects qui nous concerne.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Maroun Shaneen, ing., directeur

MS/LV/cd



Québec, le 16 décembre 2011

Madame Marie-Claude Théberge  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Je donne suite à la correspondance du 2 décembre 2011 adressée à M. Christian Dubois, secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones, au sujet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV.

Nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a adressés à l'initiateur relativement à ce projet. Nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler à cet égard.

Il convient toutefois de rappeler que les demandes faites à l'initiateur visent d'abord à obtenir de l'information utile pour évaluer l'acceptabilité du projet. Cette démarche ne remplace pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

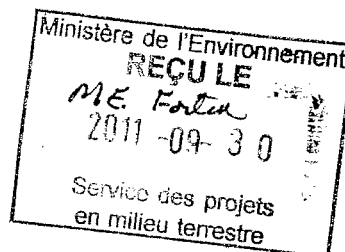
Le directeur,

Patrick Brunelle



Québec, le 28 septembre 2011

Madame Marie-Claude Thérberge  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



Madame,

Je donne suite aux correspondances des 29 et 31 août 2011 adressées à M. Christian Dubois, secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), au sujet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV.

Le SAA a pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement en rapport avec ce projet et n'a pas de commentaires particuliers à formuler à cet égard.

Toutefois, permettez-moi de vous rappeler que les demandes faites à l'initiateur visent d'abord à obtenir des informations utiles pour évaluer l'acceptabilité du projet. Cette démarche ne remplace pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Enfin, comme vous le demandiez, je vous retourne le document concernant le parc éolien de Rivière-du-Moulin.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,  
  
Patrick Brunelle

p. j.



## EXPERTISE TECHNIQUE

**NATURE DE LA DEMANDE** : Hydro-Québec - Recevabilité de l'étude d'impact du projet d'évolution du réseau de transport d'énergie du nord-est de la région métropolitaine de Montréal : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV

**EXPERTISE DEMANDÉE PAR** : Hervé Chatagnier, chef par interim du Service des projets en milieu terrestre

**EXPERTISE ÉMISE PAR** : André Paquet, ing. M.Sc.

**DATE** : Le 9 janvier 2012

**N/RÉFÉRENCE** : 2010-28-E / SCW-745344

**V/RÉFÉRENCE** : 3211-11-108

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir nos commentaires concernant les réponses aux questions et commentaires adressés à Hydro-Québec pour l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'évolution du réseau de transport d'énergie du nord-est de la région métropolitaine de Montréal (Poste Henri-Bourassa).

### 2. ÉNONCÉ DU PROJET

Le réseau de transport principal d'Hydro-Québec est composé de lignes à 735 kV et de quelques lignes à 315 kV qui alimentent l'ensemble des postes sources du Québec. Jusqu'au milieu des années 1960, la région métropolitaine de Montréal était desservie par un réseau de lignes à 315 kV en provenance des centrales hydroélectriques de la Côte-Nord. De 1965 à 1971, ce réseau a été complété graduellement avec l'ajout de lignes de transport à 735 kV.

...2

Le réseau principal qui alimente les postes sources de la région métropolitaine de Montréal ne suffit plus à répondre aux besoins actuels. En effet, plusieurs installations du réseau du nord-est de la région métropolitaine font face à des dépassements de capacité, alors que plusieurs éléments du réseau régional desservant l'est de l'île de Montréal connaissent des problèmes de vieillissement.

Le projet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV s'insère dans ce contexte de l'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Hydro-Québec projette de construire le poste Henri-Bourassa à l'emplacement du poste Bourassa existant, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la ville de Montréal, dans un secteur déjà voué à l'industrie et au transport d'énergie électrique. La possibilité d'augmenter la capacité du nouveau poste dans l'avenir permettra d'absorber la croissance à long terme de la demande dans le territoire étudié. En plus d'assurer le remplacement des équipements vieillissants, cette solution a pour effet de délester les postes avoisinants et de différer les investissements nécessaires à leur amélioration.

### 3. INFORMATIONS FOURNIES

Les documents fournis pour analyse sont les suivants :

- « *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal (Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV) : Réponses aux questions et aux commentaires de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* », Rapport produit par Hydro-Québec Équipement et services partagés, Novembre 2011.
- « *Poste Bourassa – 9205 boulevard Henri-Bourassa Est (Mtl) : Caractérisation environnementale* », Biogénie S.R.D.C. inc., 11 février 2008.
- « *Poste Bourassa – 9205 boulevard Henri-Bourassa Est (Mtl) : Projet de construction du Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV : Rapport final de caractérisation des sols* », Entraco, novembre 2011.

### 4. RECOMMANDATION

Compte tenu des réponses données par l'initiateur du projet aux questions soulevées dans l'avis d'expertise précédent, nous considérons que toutes les informations disponibles et demandées ont été traitées de façon satisfaisante et valable.



André Paquet, ing. M.Sc.



## EXPERTISE TECHNIQUE

<b>NATURE DE LA DEMANDE</b>	: Hydro-Québec - Recevabilité de l'étude d'impact du projet d'évolution du réseau de transport d'énergie du nord-est de la région métropolitaine de Montréal : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kv
<b>EXPERTISE DEMANDÉE PAR</b>	: Marie-Claude Théberge, chef du Service des projets en milieu terrestre
<b>EXPERTISE ÉMISE PAR</b>	: André Paquet, ing. M.Sc.
<b>DATE</b>	: Le 12 octobre 2011
<b>N/RÉFÉRENCE</b>	: 2010-28-E / SCW-745344
<b>V/RÉFÉRENCE</b>	: 3211-11-108

---

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir nos commentaires concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'évolution du réseau de transport d'énergie du nord-est de la région métropolitaine de Montréal (Poste Henri-Bourassa).

### 2. ÉNONCÉ DU PROJET

Le réseau de transport principal d'Hydro-Québec est composé de lignes à 735 kV et de quelques lignes à 315 kV qui alimentent l'ensemble des postes sources du Québec. Jusqu'au milieu des années 1960, la région métropolitaine de Montréal était desservie par un réseau de lignes à 315 kV en provenance des centrales hydroélectriques de la Côte-Nord. De 1965 à 1971, ce réseau a été complété graduellement avec l'ajout de lignes de transport à 735 kV.

...2

Depuis la mise en service du réseau à 735 kV, le réseau à 315 kV est exploité en parallèle avec le réseau à 735 kV. Les points d'attache entre ces deux réseaux sont situés aux postes des Laurentides et de la Jacques-Cartier dans la région de Québec, ainsi qu'aux postes de Duvernay et de Boucherville dans la région de Montréal. Le réseau de transport à 735 kV qui alimente actuellement la clientèle de la région de Montréal et ses environs est composé de cinq postes à 735 kV, lesquels sont reliés entre eux par des lignes à 735 kV et forment la boucle métropolitaine.

Le réseau principal qui alimente les postes sources de la région métropolitaine de Montréal ne suffit plus à répondre aux besoins. On note en effet des dépassements de capacité sur les lignes à 315 kV de même qu'au poste source de Duvernay. Par ailleurs, plusieurs installations du réseau du nord-est de la région métropolitaine font face à des dépassements de capacité, alors que plusieurs éléments du réseau régional desservant l'est de l'île de Montréal connaissent des problèmes de vieillissement.

Hydro-Québec s'est penchée sur les moyens de répondre au contexte global de développement du réseau du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, ainsi qu'aux problématiques de dépassement de la capacité de transformation. La solution préconisée par Hydro-Québec pour remédier à long terme à l'ensemble de ces problèmes consiste à modifier certaines sources d'alimentation, à poursuivre l'établissement d'un réseau de transport à 315 kV dans l'est de l'île de Montréal, et à renforcer les réseaux de transport et de distribution dans le sud de la région de Lanaudière. C'est dans ce cadre que cinq études d'impact sur l'environnement distinctes ont été produites par le promoteur.

Le projet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV s'insère dans ce contexte de l'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Il constitue l'un des cinq projets conçus pour répondre aux besoins d'augmentation de capacité et de remplacement d'équipements qui touchent cette portion du réseau d'Hydro-Québec. Il s'inscrit par ailleurs dans l'esprit du développement durable, puisque l'implantation progressive des équipements à 315 kV et à 25 kV projetés, assurera une alimentation fiable en électricité, à long terme, pour tous les citoyens de l'est de Montréal.

Hydro-Québec projette de construire le poste Henri-Bourassa à l'emplacement du poste Bourassa existant, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la ville de Montréal, dans un secteur déjà voué à l'industrie et au transport d'énergie électrique. La possibilité d'augmenter la capacité du nouveau poste dans l'avenir permettra d'absorber la croissance à long terme de la demande dans le territoire étudié. En plus d'assurer le remplacement des équipements vieillissants, cette solution a pour effet de délester les postes avoisinants et de différer les investissements nécessaires à leur amélioration. La solution à 315 kV s'inscrit dans une perspective d'unification de l'architecture de réseau sur l'île de Montréal. Elle permet de rationaliser l'exploitation des équipements, de réduire l'espace nécessaire à leur implantation et d'abaisser globalement les pertes et les coûts associés.

### 3. CONSULTATIONS EFFECTUÉES POUR ÉMETTRE L'EXPERTISE TECHNIQUE

Les commentaires de M. Bernard Gaboury, coordonnateur, ont été intégrés au présent avis technique.

### 4. INFORMATIONS FOURNIES

Le document fourni pour analyse est le suivant :

« Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal : Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV ». Étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec TransÉnergie, Août 2011.

### 5. ANALYSE ET COMMENTAIRES

Les commentaires qui suivent portent essentiellement sur les informations contenues dans le document fourni (août 2011). Les sujets à la base de nos commentaires sont présentés en caractères italiques, en suivant l'ordre et la pagination du document fourni. Les répétitions sur des points soulevés à plusieurs endroits dans la documentation ne seront mentionnées qu'une seule fois; il appartient au rédacteur du rapport de s'assurer de la cohérence de ses écrits. Par la suite, des questions/commentaires sont formulés de façon à couvrir certains aspects plus spécifiques.

- Section 4.3.4.1 – Sols contaminés (page 4-24) : *« En ce qui concerne plus précisément l'emplacement du poste Henri-Bourassa projeté, une caractérisation environnementale des sols sera réalisée avant les travaux. On effectuera des sondages dans les secteurs où des excavations sont prévues, en vue de décrire les matériaux en place et de prélever des échantillons à des fins d'analyses environnementales. L'emplacement des sondages tiendra compte également des sources potentielles de contamination actuelles et passées, qui sont essentiellement associées à certains équipements du poste Bourassa, ainsi que des résultats d'études de caractérisation environnementale antérieures, réalisées dans le cadre de travaux d'ajout ou de remplacement d'équipements au poste Bourassa. Les résultats de l'étude de caractérisation environnementale permettront de définir les modes de gestion appropriés de déblais qui seront engendrés par les travaux. »*

Questions/Commentaires : Une étude de caractérisation environnementale des sols, conforme aux prescriptions du *Guide de caractérisation des terrains*, doit être évaluée par le MDDEP avant la tenue des audiences publiques. De plus, cette étude doit être accompagnée des études de caractérisation environnementale antérieures et non seulement faire état des résultats de celles-ci. Toutes les zones potentiellement contaminées doivent être investiguées. De



plus, des vérifications appropriées doivent être réalisées dans le reste du terrain à l'étude pour s'assurer qu'elles sont bien propres.

Le dépôt préalable de cette étude de caractérisation environnementale s'avère d'autant plus important que, comme le mentionne le promoteur, le répertoire des terrains contaminés et le répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MDDEP mentionnent 10 terrains ou lieux de dépôt contaminés ou ayant un historique de contamination dans la zone d'étude, pour un total de 24 groupes de contaminants (hydrocarbures, HAP, métaux, etc.). La possibilité de retrouver ces types de contaminants sur le terrain visé par le projet devra être prise en compte lors de l'élaboration de la campagne de caractérisation devant être déposée.

Ces terrains ont supporté une vaste gamme d'usages et d'infrastructures, notamment des industries pétrochimiques et des sociétés spécialisées dans l'équipement ferroviaire et le soudage. De plus, environ 66 % des terrains répertoriés sont encore contaminés et n'ont pas été réhabilités, c'est-à-dire que leur niveau de contamination dépasse toujours les valeurs limites réglementaires du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT).

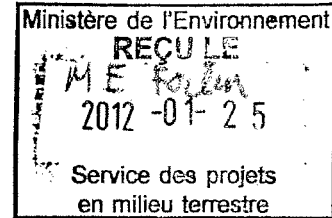
## 6. RECOMMANDATIONS

Compte tenu des commentaires formulés dans le présent avis, nous considérons que toutes les informations disponibles et demandées à la présente doivent être fournies dans le rapport d'impact à produire. À ce stade, comme aucune étude de caractérisation des sols conforme n'a été produite par le promoteur, l'étude d'impact n'est pas jugée recevable dans sa version actuelle. Celle-ci devra être complétée pour que nous puissions bien établir la qualité des terrains visés par les travaux et considérer l'étude recevable.

Pour orienter le débat et éclairer les décisions des divers intervenants, l'étude d'impact doit présenter clairement toutes les données connues sur l'ensemble des emplacements concernés par les travaux prévus, tout en demeurant suffisamment vulgarisée pour être accessible à tous, qu'ils soient spécialistes ou novices.



André Paquet, ing. M.Sc.



**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Monsieur Hervé Chatagnier, chef de service par intérim  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

**DATE :** Le 23 janvier 2012

**OBJET :** Évaluation, pour le volet sonore, du complément à l'étude  
d'impact sur l'environnement du « Poste Henri-Bourassa à  
315-25 kV, par Hydro-Québec TransÉnergie »

V/Réf. : 3211-11-108

N/Réf. : DPQA 1084

---

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis technique préparé par M. Mario Dessureault, ingénieur, concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Dessureault.

Afin de faciliter notre gestion, nous avons attribué un numéro de dossier « DPQA » auquel je vous prierais de référer dans toute correspondance ultérieure relative à ce dossier.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Goulet".

Michel Goulet

p. j.

c. c. M. Mario Dessureault, DPQA

## EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : M. Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Mario Dessureault, ing., M.Sc.A

DATE : Le 23 janvier 2012

**OBJET : Évaluation, pour le volet sonore, du complément à l'étude d'impact sur l'environnement du « Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV », par Hydro-Québec TransÉnergie**

V/Réf. : 3211-11-108

N/Réf. : DPQA 1084

---

### 1. Objet de la demande

La demande qui nous est adressée par la Direction des évaluations environnementales, en date du 2 décembre 2011, sous la signature de M Hervé Chatagnier, chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre, consiste à évaluer, pour le volet des impacts sonores, la recevabilité des réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet du « Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV » par Hydro-Québec TransÉnergie.

Les réponses de l'initiateur sont contenues dans un document intitulé « Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV/Complément de l'étude d'impact sur l'environnement », daté de novembre 2011.

### 2. Évaluation du contenu

La réponse à la question QC-24 est jugée recevable. La société d'État Hydro-Québec, malgré qu'elle n'entérine pas l'évaluation basée sur le scénario proposé par le MDDEP, a consenti à estimer le niveau acoustique d'évaluation en se basant sur ce scénario.

...2

La réponse à la question QC-25 peut être jugée recevable à cette étape. Mais nous jugeons à propos d'informer Hydro-Québec que leur engagement, qui se limite pour l'instant à vérifier les impacts sonores en phase de construction, pourrait ultérieurement être jugé insuffisant et inacceptable. Nous apprécierions donc que la société d'État Hydro-Québec ajoute dès maintenant à sa réponse qu'en plus de vérifier les impacts sonore, elle prendra les mesures et les moyens, le cas échéant, pour que les impacts sonores respectent les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ».

### 3. Conclusion

Pour la phase d'exploitation, l'étude d'impact et le complément d'information sont jugés recevables.

Pour la phase de construction, la réponse peut être jugée recevable. Toutefois, à notre avis, Hydro-Québec aurait dès maintenant intérêt à préciser clairement son intention de prendre les mesures nécessaires pour respecter les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction », si les vérifications démontraient des dépassements.



Mario Dessureault, ing., M.Sc.A.

MD/



## EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : M. Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Mario Dessureault, ing., M.Sc.A

DATE : Le 4 octobre 2011

OBJET : **Évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact sur  
l'environnement du « Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV »,  
par Hydro-Québec TransÉnergie**

V/Réf. : 3211-11-108  
N/Réf. : DPQA 1084

---

### 1. Objet de la demande

La demande qui nous est adressée par la Direction des évaluations environnementales, en date du 31 août 2011, sous la signature de Mme Marie-Claude Théberge, ingénieure et chef du Service des projets en milieu terrestre, consiste à évaluer, pour le volet des impacts sonores, la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet du « Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV », par Hydro-Québec TransÉnergie.

### 2. Évaluation du contenu

La section D.2 de l'annexe D porte sur l'évaluation du niveau acoustique d'évaluation  $L_{Ar,1h}$ . Cette évaluation ne respecte pas en tout point les consignes de la Note d'instructions 98-01 sur le bruit, version de juin 2006. Rappelons que l'annexe 1 de cette note précise que « lorsqu'on évalue le niveau acoustique d'évaluation ( $L_{Ar,T}$ ) pour une source spécifique, les valeurs du  $L_{Aeq,T}$  et des termes correctifs  $K_I$ ,  $K_T$  et  $K_S$  doivent isoler la contribution sonore attribuable à cette source spécifique ».

...2

Ainsi, tout le contenu de l'annexe D.2 devrait être révisé ou corrigé pour tenir compte de cette précision. Par exemple, à la section « **Conclusion** », le niveau acoustique d'évaluation  $L_{Ar,T}$  sera effectivement égal au  $L_{Aeq,T}$ , mais à la condition que ce dernier représente la contribution sonore de la source et qu'on y ajoute le terme correctif  $K_I$ . Ce terme peut être calculé avec la formule suivante :

$$K_I = 10 \log \left\{ \left[ \left( \frac{5 \times m}{T_{(sec)}} \right) \times 10^{L_I/10} \right] + \left[ \left( \frac{T_{(sec)} - (5 \times m)}{T_{(sec)}} \right) \times 10^{L_{Aeq,T}/10} \right] \right\} - L_{Aeq,T},$$


où le  $L_{Aeq,T}$  isole la contribution de la source. En vertu de l'annexe III de la Note d'instructions, aucune correction n'est ajoutée lorsque  $K_I$  est égal ou inférieur à 2 dB. Nous proposons d'évaluer ce terme correctif en supposant un ou deux fonctionnements des disjoncteurs à l'intérieur d'un intervalle de référence «  $T$  » d'une heure.

Pour la phase de construction, les impacts sonores devront être comparés aux « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ».

### 3. Conclusion

Pour la phase d'exploitation, l'étude d'impact nécessite quelques précisions et corrections pour être jugée recevable. L'annexe D devra être revue et corrigée pour évaluer le niveau acoustique d'évaluation  $L_{Ar,1h}$  en toute conformité avec les consignes de la Note d'instructions 98-01 sur le bruit.

Pour la phase de construction, les impacts sonores devront être comparés aux « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ». Ce document est joint à l'annexe 1.

  
Mario Dessureault, ing., M.Sc.A.

MD/lb

# **Annexe 1**

## **Le bruit communautaire au Québec**

### **Politiques sectorielles**

**Limites et lignes directrices préconisées par le ministère  
du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs relativement aux niveaux sonores provenant  
d'un chantier de construction**

**(Mise à jour de mars 2007)**

### 1. Pour le jour

Pour la période du jour comprise entre 7 h et 19 h, le MDDEP a pour politique que toutes les mesures raisonnables et faisables doivent être prises par le maître d'œuvre pour que le niveau acoustique d'évaluation ( $L_{Ae,12h}$ )<sup>1</sup> provenant du chantier de construction soit égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 55 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

On convient cependant qu'il existe des situations où les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant ces limites. Le cas échéant, le maître d'œuvre est requis de :

- a) prévoir le plus en avance possible ces situations, les identifier et les circonscrire;
- b) préciser la nature des travaux et les sources de bruit mises en cause;
- c) justifier les méthodes de construction utilisées par rapport aux alternatives possibles;
- d) démontrer que toutes les mesures raisonnables et faisables sont prises pour réduire au minimum l'ampleur et la durée des dépassements;
- e) estimer l'ampleur et la durée des dépassements prévus;
- f) planifier des mesures de suivi afin d'évaluer l'impact réel de ces situations et de prendre les mesures correctrices nécessaires.

### 2. Pour la soirée et la nuit

Pour les périodes de soirée (19 h à 22 h) et de nuit (22 h à 7 h), tout niveau acoustique d'évaluation sur une heure ( $L_{Ae,1h}$ ) provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 45 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 45 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

La nuit (22 h à 7 h), afin de protéger le sommeil, aucune dérogation à ces limites ne peut être jugée acceptable (sauf en cas d'urgence ou de nécessité absolue). Pour les trois heures en soirée toutefois (19 h à 22 h), lorsque la situation<sup>2</sup> le justifie, le niveau acoustique d'évaluation  $L_{Ae,3h}$  peut atteindre 55 dB peu importe le niveau initial à la condition de justifier ces dépassements conformément aux exigences « a » à « f » telles qu'elles sont décrites à la section 1.

<sup>1</sup> Le niveau acoustique d'évaluation  $L_{Ae,T}$  (où  $T$  est la durée de l'intervalle de référence) est un indice de l'exposition au bruit qui contient niveau de pression acoustique continu équivalent  $L_{Aeq,T}$ , auquel on ajoute le cas échéant un ou plusieurs termes correctifs pour des appréciations subjectives du type de bruit. Pour plus de détail concernant l'application des termes correctifs, consulter la Note d'instructions 98-01 sur le bruit.

<sup>2</sup> C'est-à-dire lorsque les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant les limites mentionnées au paragraphe précédent pour la soirée et la nuit.





## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service p. i.  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 19 janvier 2012

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du « Projet poste Henri-Bourassa à 315-25 kV » — Volet *Espèces exotiques envahissantes***

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 733537; V/R 3211-11-108; N/R 5145-04-18 [468]

---

Cet avis donne suite à la l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposés par Hydro-Québec TransÉnergie en novembre 2011 concernant le projet susmentionné, eu égard aux espèces exotiques envahissantes (EEE), composante relevant du champ de compétence de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP).

La DPÉP considère que les renseignements demandés sur la prévention de l'introduction d'EEE dans le cadre du projet ont été traités de façon satisfaisante et valable, rendant ainsi l'étude d'impact **recevable** à l'égard de cette problématique.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca).

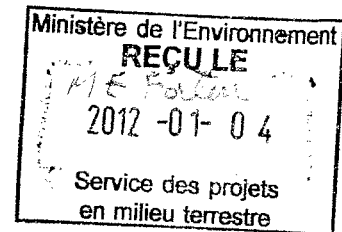
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se

### Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)



## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service p. i.  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 19 décembre 2011

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du  
« projet de poste Henri-Bourassa à 315-25 kV - Évolution du  
réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine  
de Montréal » — Volet Milieux humides**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 733537; V/R 3211-11-108; N/R 5145-04-18 [468]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 2 décembre 2011 sur la recevabilité du projet susmentionné. Elle porte exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Dans sa note du 11 octobre 2011, la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) indiquait que l'étude d'impact était recevable pour ce volet. Les nouveaux éléments apportés dans le document déposé en novembre dernier et intitulé « Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs » ne changent en rien la précédente note.

Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude d'impact est jugée **recevable**.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

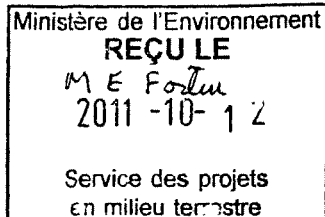
A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Laniel".

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

### Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)



## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, chef de service par intérim  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 octobre 2011

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet  
« Évolution du réseau de transport du nord-est de la région  
métropolitaine de Montréal poste Henri-Bourassa à 315-  
25 kV » — Volet Milieux humides**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 733537; V/R 3211-11-108; N/R 5145-04-18 [468]

---

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 29 août 2011 sur la recevabilité du projet susmentionné. Elle portera exclusivement sur le volet « milieux humides ».

### Données utilisées pour la cartographie des milieux humides

Hydro-Québec indique qu'il a utilisé les cartes écoforestières et conduit des inventaires sur le terrain pour réaliser la description des milieux naturels. À titre informatif seulement, la DPÉP souligne qu'il existe une cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui propose une cartographie plus précise que les cartes écoforestières. Il est possible de consulter et de télécharger l'information dans un système d'information géographique à partir du site Internet suivant :

<http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/cmm.html>

...2

### Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

**Milieu humide affecté par l'emprise d'un pylône**

Un milieu humide sera affecté à sa marge par du déboisement, soit le milieu humide situé au nord-ouest du poste. L'information fournie dans l'étude d'impact est jugée satisfaisante pour porter un jugement sur l'acceptabilité environnementale.

Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude d'impact est jugée **recevable**.

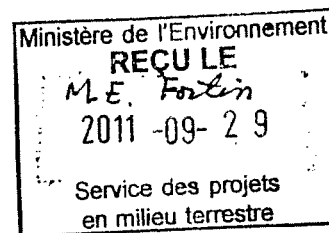
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/AB/se



## Note

DESTINATAIRE : M<sup>me</sup> Marie-Claude Théberge, chef de service  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 27 septembre 2011

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'« Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal — Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV » — Volet Espèces floristiques menacées ou vulnérables**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 733537; V/R 3211-11-108; N/R 5145-04-18 [468]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 29 août 2011 sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée produite en août 2011 par le consultant « Hydro-Québec Équipement et services partagés » (HQÉSP) et transmise par le promoteur « Hydro-Québec TransÉnergie » (HQTÉ). Ce projet s'insère dans le contexte de l'« Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal ». Il fait partie des cinq complexes électriques (CÉ) constituant ce projet (*Poste du Bout-de-l'Île, Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et leurs lignes d'alimentation, Ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV, Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV*) et en est analysé séparément. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) porteront sur les trois aspects suivants : 1) les renseignements fournis eu égard aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS), 2) l'évaluation des impacts de ce projet sur les EFMVS, et 3) les aménagements et projets connexes (pp. iii, 1-1).

...2

### Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

## 1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS :

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ 2011) et d'autres sources, l'étude rapporte une mention d'EFMVS dans le bois d'Anjou sis à l'intérieur des limites de la zone d'étude (ZE) (pp. 4-21, 4-22, 4-33; carte 4-1). Il s'agit de :

- Ail des bois (*Allium tricoccum*). D'observation printanière et de rang de priorité S3 pour la conservation, cette plante vivace a été désignée vulnérable en raison de la pression anthropique exercée sur elle par la cueillette massive ainsi que par le développement urbain et agricole. De nos jours, la plupart de ses occurrences affichent une population en deçà du minimum viable de 1 000 individus. Elle se développe, entre autres, sur les mi-versants, les bas de pente et les bordures des cours d'eau dans les forêts dominées par l'érable à sucre. HQÉSP ne précise ni le nombre de spécimens identifiés, ni d'autres éléments permettant d'apprécier l'importance de l'espèce dans la ZE.

Quatre inventaires réalisés en été (juin et juillet 2010) ainsi qu'au printemps (avril et mai 2011) confirment la présence d'une seule espèce visée (pp. 4-22, 4-24, 4-33; annexe J : carte de l'inventaire du milieu). Il s'agit de :

- Caryer ovale (*Carya ovata*) : Cet arbre appelé aussi noyer blanc consiste en une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. De rang de priorité modéré (S3), le Québec compte plusieurs dizaines de mentions de l'espèce, mais au moins la moitié de ces mentions sont également historiques. Toutefois, aucun rapport détaillé desdits inventaires (méthodologie, noms des personnes ayant réalisé les inventaires, etc.) n'a été transmis à la DPÉP. À cet égard, un effort supplémentaire doit être fait en la matière.

## 2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

Le consultant HQÉSP juge que l'impact résiduel sur la végétation des boisés est mineur et vraisemblablement inexistant sur les EFMVS au cours de la phase de construction durant les activités liées à l'accès au lieu de travail et au déboisement. De fait, nonobstant la présence d'une assise géologique calcaire qui peut favoriser la croissance d'EFMVS, le consultant HQÉSP exclut volontairement cette composante dans l'analyse d'impact, en raison (a) d'un faible potentiel de sa présence sur les sites des travaux à la suite d'intenses activités anthropiques passées (milieux industriels et nombreuses infrastructures électriques, etc.) et (b) du fait qu'hormis 1,2 ha qui sera déboisé, les travaux associés au réagencement de lignes auront lieu principalement dans les emprises existantes. Qui plus est, HQÉSP connaît bien la zone d'étude pour avoir produit des études afférentes, notamment celles relatives au CÉ *Poste du Bout-de-l'Île* et la

présente. Par conséquent, aucune mesure d'atténuation n'est envisagée aux fins de limiter l'impact du projet (pertes d'habitats) sur les espèces visées (pp. iii, iv, 4-23, 4-24, 7-1, 7-20 et 7-26).

### 3. AMÉNAGEMENTS ET PROJETS CONNEXES

Par ailleurs, au registre d'ouvrages (ou activités) connexes, ce projet nécessitera une nouvelle dérivation de la ligne à 315 kV existante et l'élargissement de l'emprise existante à l'ouest du terrain d'Hydro-Québec qui entraînera le déboisement d'environ 1,3 ha. Pour ce faire, HQTÉ aura l'obligation de s'assurer de l'absence d'impact potentiel des travaux sur les EFMVS (pp. 2-21; fig. 2-5 et carte à l'annexe J).

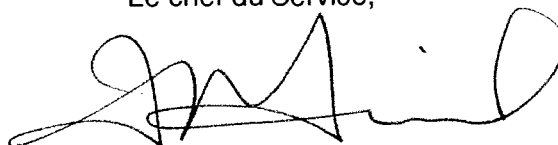
#### Conclusion

Après analyse, la DPÉP corrobore les résultats fournis par le consultant HQÉSP et considère l'étude d'impact **recevable** au regard d'EFMVS qui relève de son champ de compétence. Le promoteur doit toutefois prendre en compte les points suivants, relativement au *rapport d'inventaire* :

- Inventaires des EFMVS : L'obligation de nous transmettre confidentiellement tous les rapports d'inventaires détaillés incluant, outre les périodes propices à chaque espèce visée et la localisation (notamment cartographique) des populations d'espèces relevées, l'aire couverte, la méthodologie utilisée, les relevés de terrain, les dates précises et l'identification des personnes ayant réalisé les inventaires. Ces informations auraient dû accompagner la présente étude d'impact aux fins de bonifier le CDPNQ.
- Impacts potentiels sur les EFMVS : L'obligation de nous confirmer, de façon explicite, l'absence d'impacts sur les EFMVS dans les secteurs touchés par le déboisement d'environ 1,3 ha.

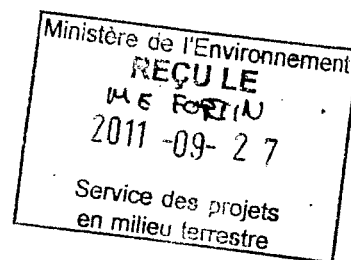
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Marie Bouillé au 418 521-3907, poste 4713.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se



## Note

DESTINATAIRE : M<sup>me</sup> Marie-Claude Théberge, chef de service  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 23 septembre 2011

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet  
« Évolution du réseau de transport du nord-est de la région  
métropolitaine de Montréal – Poste Henri-Bourassa à 315-  
25 kV » — Volet *Espèces exotiques envahissantes***

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 733537; V/R 3211-11-108; N/R 5145-04-18 [468]

Cet avis portera sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec TransÉnergie en août 2011 sur le projet susmentionné. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) concerneront la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet, composante qui relève de son champ de compétence.

Peu d'informations sont fournies par le promoteur sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site du projet. Le promoteur rapporte la présence abondante de nerprun cathartique (*Rhamnus catharticus*) dans les friches des milieux naturels, de même que dans les boisés du poste Henri-Bourassa. Cet arbuste est une plante très envahissante se multipliant rapidement par la production d'une grande quantité de semences. Il forme des peuplements monospécifiques denses nuisant à la croissance des espèces végétales indigènes. Les travaux de déboisement qui sont prévus dans le cadre du projet devront être effectués au début de l'été avant la production des fruits du nerprun afin de limiter sa multiplication et sa propagation par ses graines.

...2

### Service de l'expertise en biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)



Le promoteur ne rapporte pas la présence de roseau commun exotique envahissant (*Phragmites australis*) sur le site du projet. Cette espèce peut toutefois être observée sur certaines des photos de l'étude d'impact déposée, notamment sur la photo 4-14B de l'emprise de lignes 120 kV, présentée à la page 4-42. Cette espèce est fort probablement présente ailleurs sur le territoire couvert par le projet, étant une EEE prolifique dans ce type de milieu urbanisé perturbé. Plus d'informations sur la présence du roseau commun sont nécessaires afin d'évaluer les risques de sa propagation lors des travaux.

Afin de limiter l'introduction et la propagation d'EEE, le promoteur devra s'assurer que la machinerie à utiliser sera nettoyée avant son arrivée sur le site des travaux afin d'éliminer la boue, les animaux ou les fragments de plantes qui pourraient s'y attacher. En cas de présence de roseau commun sur le site, le promoteur devra commencer les travaux dans les secteurs non touchés, puis terminer par les secteurs touchés. Si une telle séquence ne peut être respectée, le promoteur devra nettoyer la machinerie après les travaux dans les secteurs touchés, soit avant qu'elle ne soit utilisée sur les sites sans EEE. Le nettoyage devra être effectué loin des plans d'eau et des milieux humides, dans des secteurs non propices à la croissance végétale.

Le promoteur mentionne qu'il procède à la maîtrise de la végétation dans les postes de même que dans les emprises de lignes en utilisant des herbicides ou en effectuant des coupes mécaniques. La coupe mécanique d'EEE telle que le roseau commun et le nerprun cathartique doit être faite avec précaution afin de ne pas contribuer à leur propagation par graines, de même que dans le cas du roseau commun, par des fragments de rhizomes, de stolons ou de tiges. Il est recommandé d'éliminer le matériel coupé en le brûlant ou en l'éliminant dans des sites d'enfouissement de déchets secs.

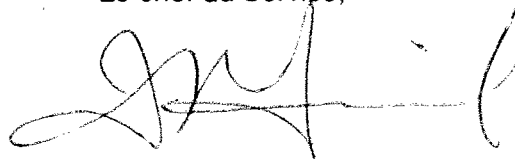
Afin de limiter l'établissement et la propagation d'EEE sur le site, il est fortement recommandé de procéder à la végétalisation rapide des sols mis à nu lors des travaux, en utilisant des espèces indigènes de préférence.

Le promoteur indique dans l'étude d'impact qu'il nettoie la pierre concassée utilisée dans les postes afin d'éliminer la matière organique qui pourrait favoriser la croissance de végétaux. Ce type de mesure de prévention doit également être appliqué au matériel qui sera utilisé pour les remblais. Le matériel devra être inspecté pour s'assurer qu'il est exempt de fragments ou de graines de plantes exotiques envahissantes.

La DPÉP considère cette étude d'impact **non recevable** eu égard aux EEE. Elle sera jugée recevable lorsque le promoteur fournira les informations exigées et s'engagera à mettre en œuvre des mesures de précaution afin de limiter l'introduction et la propagation d'EEE.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddep.gouv.qc.ca).

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se



## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 6 janvier 2012

OBJET : **Recevabilité de l'étude d'impact – Poste Henri-Bourassa**  
(Dossier 3211-11-108)

Nous avons pris connaissance du complément d'information transmis par Hydro-Québec dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement relativement au projet mentionné en rubrique.

Dans notre note précédente, datée du 14 octobre 2011, sur la recevabilité de l'étude d'impact, nous avons exprimé l'avis que Hydro-Québec devait préalablement procéder à une étude de caractérisation du terrain avant de réaliser les travaux. L'étude de caractérisation a effectivement été déposée. Selon cette étude, la contamination des sols du terrain est inférieure au critère « C » de *la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, ce qui est compatible avec l'usage prévu.

Par conséquent, lors des travaux de réaménagement du poste, les sols excavés pourront être réutilisés sur le site comme matériau de remblayage ou envoyés dans des lieux autorisés par le Ministère.

Par la présente, nous vous confirmons que nous n'avons pas d'information supplémentaire à demander pour les enjeux relevant de notre compétence.

La directrice adjointe de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal et de Laval,

Brigitte Bérubé

BB/AA/ém

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [brigitte.berube@mddep.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.berube@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 14 octobre 2011

OBJET : **Recevabilité de l'étude d'impact – Poste Henri-Bourassa**  
(Dossier 3211-11-108)

La présente donne suite à votre demande du 31 août 2011 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique. Nos commentaires porteront exclusivement sur les volets suivants : milieux humides, bruit, gestion des matières dangereuses et sols contaminés.

### Milieux humides

Le projet entraînera un déboisement partiel en milieux humides dans la future emprise de la ligne à l'ouest du poste Henri-Bourassa. Tous les détails nécessaires à l'analyse sont fournis dans l'étude. Par conséquent, nous n'avons pas d'information supplémentaire à demander pour les enjeux touchant aux milieux naturels et hydriques.

### Bruit

Le poste Henri-Bourassa projeté est situé dans un milieu industriel. Le secteur résidentiel le plus proche, situé au nord-ouest, en est éloigné d'environ 300 m.

Dans le cas présent, les modélisations indiquent que le bruit associé à l'exploitation du poste, tant à l'étape initiale qu'à l'étape ultime de son aménagement, sera conforme aux exigences de la *Note d'instructions 98-01* du MDDEP et à celles du règlement de la Ville de Montréal.

De plus, Hydro-Québec procédera à un suivi des niveaux sonores dans les premières années d'exploitation du poste. Le programme de suivi comprendra 2 phases, soit en 2014, à la mise en service du poste et vers 2019, à l'étape ultime de l'aménagement du poste.

Nous jugeons donc que l'information transmise concernant le climat sonore est pertinente.

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [brigitte.berube@mddep.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.berube@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

### Matières dangereuses

Sur la base des informations fournies à l'annexe B, chapitres 16, 17 et 23, de l'étude d'impact, nous estimons que l'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une gestion adéquate des matières dangereuses présentes sur le site. Entre autres, il est prévu que tous les travaux de maintenance devront être exécutés sur un site où les contaminants pourront être confinés en cas de déversement.

### Sols contaminés

À la section 4.3.4 de l'étude d'impact, il est écrit : *« en ce qui concerne plus précisément l'emplacement du poste Henri-Bourassa projeté, une caractérisation environnementale des sols sera réalisée avant les travaux. On effectuera les sondages dans les secteurs où des excavations sont prévues, en vue de décrire les matériaux en place et de prélever des échantillons à des fins d'analyses environnementales ».*

Nous ne sommes pas d'accord avec l'approche préconisée par le promoteur. Celui-ci doit procéder à l'étude de caractérisation des sols et la déposer au Ministère dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. L'étude de caractérisation des sols doit être faite de manière à donner une image réelle de la qualité des sols du terrain et ce, conformément au *Guide de caractérisation des terrains*. Les sols contaminés excavés devront être gérés en fonction de la caractérisation en place.

### CONCLUSION

La direction régionale estime que les informations fournies concernant les milieux humides, le bruit et la gestion des matières dangereuses sont suffisantes sur le plan environnemental. Toutefois, en ce qui concerne les sols contaminés, nous sommes d'avis que le promoteur doit déposer une étude de caractérisation des sols du terrain dans le cadre de l'étude d'impact.

La directrice adjointe de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal et de Laval,



BB/AA/AD

Brigitte Bérubé